

# L'écart croissant : l'inégalité, la pauvreté et la lutte pour l'égalité économique des femmes

---

## Le Canada confronté à un grave problème d'inégalité

Le mouvement syndical nourrit depuis longtemps une vision d'une société égale, sûre et démocratique où tous les citoyens et citoyennes peuvent avoir une vie décente et développer leurs capacités individuelles. Le Canada est l'un des pays les plus riches au monde et connaît une croissance économique constante depuis une décennie. Malgré tout, l'écart de revenu entre les riches et le reste d'entre nous s'élargit, ce qui nuit à la réalisation d'une véritable égalité et réduit l'égalité des chances de nos enfants. Le revenu réel de la vaste majorité des familles, des travailleuses et des travailleurs canadiens stagne, alors que le revenu des plus riches augmente rapidement. L'écart salarial entre les hommes et les femmes – une mesure clé de l'inégalité économique entre les femmes et les hommes – s'élargit.

En 1992, la tranche de 1 % les plus riches de la population active canadienne gagnait en moyenne 268 000 \$ et 8,6 % de tous les revenus. En 2004, la tranche de 1 % les plus riches (en grande partie des hommes) gagnait en moyenne 429 000 \$ et 12,2 % de tous les revenus. Au cours de cette période, le salaire réel de 80 % de la population active n'a sensiblement pas augmenté. Par contre, les « revenus » des 100 PDG les plus riches au Canada, qui étaient 107 fois plus élevés que ceux des travailleuses et travailleurs, ont bondi pour devenir 218 fois plus élevés.

En plus, les profits des sociétés ont augmenté pour représenter une proportion record du revenu national.

Le défi des pays riches n'est pas de savoir jusqu'où pousser leur croissance économique ou comment rendre les riches encore plus riches. C'est plutôt de savoir comment contribuer au bien-être économique de tous leurs citoyens et citoyennes, particulièrement les plus vulnérables. Les énormes inégalités de revenu et de richesse vont à l'encontre des valeurs démocratiques et de l'affirmation selon laquelle tout le monde a les mêmes chances dans la vie. Le fait que le revenu réel des familles travailleuses n'ait pas augmenté même si les familles travaillent plus que jamais contredit l'affirmation selon laquelle les politiques économiques « néolibérales » courantes sont bonnes pour nous. La marginalisation d'un très grand nombre de familles, de travailleuses et travailleurs de couleur, de personnes handicapées et d'Autochtones sur les plans économique et social, surtout dans nos grandes villes, contredit l'affirmation selon laquelle nous sommes vraiment une société bienveillante et inclusive.

Le Congrès du travail du Canada continuera de travailler activement avec le Centre canadien de politiques alternatives, l'Organisation nationale anti-pauvreté, le mouvement des femmes, Campagne 2000, le Conseil canadien de développement social, Centraide, d'autres organisations sociales progressistes et le Nouveau Parti démocratique pour promouvoir un programme de développement économique et social différent, qui nous mènera vers une société égale et inclusive. Les conseils du travail, pour leur part, resserreront leurs liens avec les groupes de justice sociale dans les communautés.

## **Des salaires décents : renforcer les syndicats et relever le salaire minimum**

La clé d'une société égale, c'est un marché du travail égal. Les syndicats contribuent le plus à accroître les salaires des faibles salariés et sont au coeur d'une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté. Ils travaillent à éliminer l'écart salarial discriminatoire entre les hommes et les femmes, y compris les travailleuses et travailleurs de couleur et d'autres groupes. Notre plus grand défi, c'est d'augmenter la densité syndicale, surtout dans le secteur privé où moins de un travailleur sur cinq est membre d'un syndicat et où se trouve le plus grand nombre de femmes et de travailleuses et travailleurs de couleur faiblement rémunérées.

Le CTC doit défendre vigoureusement les intérêts de tous les travailleurs et travailleuses. Il doit travailler avec les organisations communautaires et d'autres organisations pour faire avancer les droits syndicaux en tant que droits humains fondamentaux et renforcer le mouvement syndical, y compris parmi les travailleuses et les travailleurs migrants. Le CTC continuera de promouvoir « l'avantage syndical » pour faciliter la syndicalisation.

Le CTC se joindra aux fédérations du travail, aux syndicats affiliés, aux conseils du travail et aux alliés communautaires à la grandeur du pays pour revendiquer les dispositions clés qui s'imposent dans la législation du travail pour stimuler les efforts de syndicalisation des syndicats affiliés : l'accréditation automatique sur vérification des cartes, l'arbitrage d'une première convention collective et des mesures anti-briseurs de grève. Nous devons également soutenir nos efforts pour renforcer les syndicats locaux qui mobilisent la main-d'oeuvre non syndiquée et améliorer la législation du travail (par des dispositions sur la négociation multisectorielle) afin de faciliter la réalisation de gains pour les travailleurs et les travailleuses des petits établissements. Étendre la syndicalisation au

secteur privé des services, où se trouvent la plupart des emplois très précaires à faibles salaires, exigera une plus grande collaboration entre les affiliés, une action concertée avec les partenaires communautaires et des moyens de syndicalisation et de négociation novateurs, si nous voulons améliorer sensiblement les salaires et les conditions de travail et réduire la pauvreté et l'inégalité.

Nous encourageons les affiliés à accorder la priorité aux efforts de syndicalisation et à négocier pour accroître l'équité salariale entre les femmes et les hommes et pour obtenir des dispositions qui permettront aux travailleurs et aux travailleuses de concilier travail, famille et communauté.

Le Canada est inégal, car un trop grand nombre d'emplois ne procurent pas un salaire vital, c.-à-d. un salaire suffisant pour permettre à une personne seule qui travaille à plein temps pendant un an de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Les deux tiers des personnes pauvres en âge de travailler ont un emploi, mais n'arrivent pas à gagner suffisamment d'argent pour joindre les deux bouts et sont souvent obligés de se tourner vers les banques d'alimentation. Une femme sur cinq ne gagne pas un salaire vital.

Nous continuerons de travailler avec le mouvement anti-pauvreté pour faire avancer la syndicalisation en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté et pour faire pression sur tous les gouvernements pour qu'ils établissent immédiatement le salaire minimum à au moins 10 \$ l'heure, indexé à l'inflation. Avec le temps, le salaire minimum devrait augmenter pour équivaloir à au moins deux tiers du salaire horaire moyen. D'ici là, il faudrait limiter l'aptitude des entreprises à déduire une rémunération et des avantages indirects excessifs des cadres aux fins d'impôts.

Dans la foulée de sa participation étroite aux travaux de la Commission Arthurs sur l'examen des normes du travail fédérales, le CTC continuera de faire pression avec l'aide de la base militante syndicale pour obtenir un Code du travail modèle au niveau fédéral, y compris le droit de s'absenter du travail pour s'acquitter de responsabilités familiales; un plus grand nombre d'absences autorisées payées; et des limites sur les longues heures et les horaires de travail extrêmement variables et asociaux. Les fédérations du travail et les conseils du travail doivent tendre la main aux travailleuses et aux travailleurs non syndiqués. Ils doivent aider à défendre les acquis syndicaux en exerçant des pressions avec leurs partenaires communautaires pour que les normes minimales d'emploi soient fixées beaucoup plus haut à la grandeur du Canada. Nous devons travailler à obtenir des lois efficaces pour protéger les travailleuses et les travailleurs migrants. Aux niveaux fédéral et provincial, nous devons également continuer de faire pression pour obtenir des lois proactives en matière d'équité salariale et d'emploi ainsi que des lois efficaces contre la discrimination à l'égard des femmes, des travailleuses et travailleurs de couleur, des personnes handicapées et des Autochtones.

## **Des impôts progressistes**

Les réductions d'impôts des particuliers favorables aux salariés à revenus élevés ont aggravé l'injustice de l'écart salarial croissant. Le mouvement syndical luttera pour qu'un taux d'impôt plus élevé soit imposé aux personnes ayant un revenu très élevé, pour que les revenus provenant de gains de capital soient imposés au même titre que les revenus provenant des salaires et pour que les grands héritages soient imposés. Le seuil d'imposition des travailleuses et des travailleurs, qui est actuellement très bas, devrait être relevé.

## **L'assurance-emploi**

Les coupes profondes effectuées dans les programmes de soutien du revenu tels que l'aide sociale et l'assurance-emploi au milieu des années 1990 ont nui énormément au rôle traditionnel de ces programmes qui est de promouvoir l'égalité du revenu. Les coupes opérées dans l'a.-e. ont touché plus durement les bas-salariés, surtout les femmes ayant un emploi à temps partiel ou une autre sorte d'emploi précaire dont les heures sont instables. Les règles de l'a.-e. pénalisent aussi les femmes qui quittent temporairement le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants ou de personnes âgées.

Forts de l'appui reçu de tous les partis de l'opposition pour le projet de loi C-269 lors de la dernière législature, nous continuerons de lutter pour le programme syndical de réforme de l'a.-e. adopté à la dernière Assemblée statutaire du CTC, y compris pour des conditions d'admissibilité uniformes de 360 heures pour toutes les régions, des prestations équivalant à au moins 60 % des revenus assurables et une durée maximale de prestations de 50 semaines. Notre programme de réforme de l'a.-e. préconise également l'accès à un congé de maternité ou parental plus long et l'admissibilité des travailleuses et des travailleurs autonomes au congé de maternité ou parental selon le modèle québécois.

## **Les prestations pour enfants**

Le mouvement syndical continuera de lutter avec Campagne 2000 et d'autres groupes anti-pauvreté pour que les prestations maximales fédérales pour enfants soient de 5 000 \$ par année et pour que les crédits d'impôt fédéraux des familles qui ont des enfants soient réduits plus graduellement à mesure que le revenu familial augmente. Les deux nouvelles prestations pour enfants du gouvernement conservateur (le faux programme de garde d'enfants et la déduction universelle d'impôt pour

enfants) devraient être intégrées à un programme plus juste qui aiderait à éliminer la pauvreté chez les enfants.

### **Le soutien du revenu pour personnes handicapées, parents seuls et petits salariés**

En 2005, plus de un Canadien sur dix, y compris près de un enfant sur huit et une personne seule non âgée sur trois, vivaient dans la pauvreté. Les taux de pauvreté sont particulièrement élevés parmi les mères célibataires, les immigrantes et les immigrants récents, les travailleuses et travailleurs de couleur, les Autochtones et les personnes handicapées.

Les gouvernements canadiens n'ont lamentablement pas donné suite à la résolution multipartite sur l'abolition de la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000, adoptée par la Chambre des communes en 1989. Le CTC appuie la récente demande du Conseil national du bien-être social et de Campagne 2000 pour que des politiques et des objectifs clairs sur la réduction de la pauvreté soient prévus dans une loi nationale contre la pauvreté, en s'inspirant des initiatives du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Dans le cadre d'une telle loi, notre gouvernement fédéral devrait fixer un seuil national de pauvreté et des objectifs clairs pour graduellement réduire le taux de pauvreté à un niveau aussi bas que celui des pays scandinaves d'ici dix ans.

Le mouvement syndical travaillera avec les groupes anti-pauvreté et communautaires pour fondamentalement réformer les programmes d'aide sociale provinciaux profondément punitifs. Les prestations doivent être accrues pour que les personnes qui ne peuvent travailler, telles que les parents qui élèvent seuls de jeunes enfants et les personnes qui ont un grave handicap chronique, puissent faire face au coût de la vie. Il serait tout aussi important d'accorder un supplément de revenu aux personnes qui travaillent, mais qui n'arrivent pas à trouver un emploi stable à plein

temps à longueur d'année ou simplement un emploi à plein temps. La prestation fiscale pour le revenu gagné – petit crédit d'impôt remboursable pour aider les familles travailleuses à faible revenu – devrait être accrue dans le cadre d'une stratégie fédérale-provinciale visant à éliminer la pauvreté des faibles salariés. Une telle stratégie doit comprendre un salaire minimum plus élevé, des crédits d'impôt remboursables pour les personnes handicapées ainsi qu'un soutien et des services pour les faibles salariés et les personnes qui cherchent à renoncer à l'aide sociale pour faire un travail rémunéré. Les avantages tels que la couverture des médicaments sur ordonnance, les subventions au logement et l'aide en matière de garde d'enfants sont particulièrement importants.

De concert avec la communauté des personnes handicapées, nous ferons pression pour obtenir de nouvelles prestations pour que les personnes souffrant d'un grave handicap chronique aient un revenu minimum décent. La pleine intégration des travailleuses et des travailleurs handicapés nécessite aussi des investissements d'ordre majeur en milieu de travail ainsi qu'un soutien et des services communautaires.

## **Des programmes sociaux universels**

Le CTC continuera de lutter pour que d'importants investissements publics et sociaux soient consentis pour aider les familles travailleuses et créer une société égale et inclusive. Les familles à faibles et à moyens revenus bénéficient le plus des programmes de santé et d'éducation et d'autres importants programmes sociaux parce que la valeur des avantages dépasse largement les impôts payés et parce que les coûts des programmes publics sont considérablement inférieurs à ceux du marché.

Le CTC continuera de travailler avec la Coalition canadienne de la santé, les fédérations du travail et les affiliés pour défendre les soins de santé

publique contre les attaques acharnées de la droite. La privatisation de la prestation des soins de santé n'est que le début de ce qui mènera à un système de santé à deux vitesses, selon lequel ceux qui ont les moyens seront à la tête des listes donnant accès aux médecins, aux tests et aux traitements. Ceux qui n'ont pas les moyens recevront des soins inférieurs, sinon aucun. Le modèle du système de santé publique, fondé sur la qualité, l'accessibilité universelle et la prestation publique des soins financée par les impôts plutôt que par les frais aux usagers, doit être élargi pour inclure non seulement les soins dans les hôpitaux et par les médecins, mais également les soins à domicile, les soins de longue durée dans les établissements et les médicaments d'ordonnance.

Un programme national de garde et d'apprentissage des jeunes enfants est une composante essentielle d'une société égale. Les services de garde d'enfants accessibles, abordables, de qualité et sans but lucratif permettent aux parents, surtout aux femmes, de concilier plus facilement le travail et les responsabilités familiales, ce qui compense une importante cause de l'écart salarial entre les femmes et les hommes. Un tel programme donnerait aussi aux enfants des familles à faibles revenus un bien meilleur départ dans la vie et donnerait à tous les enfants des chances égales.

Le CTC continuera de travailler avec la population étudiante et le Réseau pour l'éducation publique à préconiser un système national complet de prêts et de bourses fondés sur les besoins pour assurer un accès égal aux études postsecondaires et éviter que les jeunes se retrouvent lourdement endettés à la fin de leurs études. Les allègements fiscaux liés aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et d'autres formes de financement qui bénéficient aux plus riches devraient être intégrés dans un nouveau système.

Le CTC continuera de travailler activement avec le Centre canadien de politiques alternatives et les nombreuses organisations de justice sociale qui participent à l'élaboration de *L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral*, qui dresse un programme clair pour l'expansion des services publics et sociaux grâce à l'aide du gouvernement fédéral.

Le CTC continuera d'appuyer le droit du Québec de se retirer des programmes à frais partagés dans ses propres champs de compétence et d'être pleinement indemnisé.

Dans le cadre de notre travail avec Centraide et d'autres organisations de développement social au niveau local, nous mobiliserons des appuis pour la mise en oeuvre du programme syndical de politiques sociales dans les communautés. Les conseils du travail sont encouragés à participer activement au travail des conseils de planification sociale communautaire.

## **Les pensions**

La sécurité de revenu des personnes à la retraite est une composante essentielle d'une société égale et sûre. Malheureusement, les régimes de pensions d'employeurs diminuent rapidement. À l'heure actuelle, environ un travailleur sur quatre a un tel régime dans le secteur privé. Les régimes de pensions publics sont, par conséquent, une source de revenu encore plus importante pour les personnes âgées. Ils ont réduit de beaucoup la pauvreté parmi les personnes âgées, mais les prestations doivent être considérablement améliorées. Les travailleuses et les travailleurs sont de plus en plus laissés à eux-mêmes pour leur épargne-retraite et perdent une part importante de leurs épargnes en raison des frais élevés imposés par les fonds d'investissement.

À la suite de la très fructueuse Conférence sur les pensions du CTC de 2007, le CTC continuera de lutter pour améliorer la sécurité des régimes de pensions d'employeurs au moyen d'une réglementation plus rigoureuse des promoteurs de régimes pour assurer le financement suffisant des régimes et au moyen d'un fonds national de garantie en matière de pension pour que les promesses concernant les pensions soient tenues lorsque les employeurs ferment leurs portes. Les syndicats sont encouragés à administrer conjointement leurs régimes de pensions, à assurer la représentation des personnes âgées au sein des comités sur les pensions et à constituer de grands régimes de retraite interentreprises, là où cela convient, pour améliorer la sécurité des pensions.

Nous lutterons pour que le Supplément de revenu garanti lié à la Sécurité de la vieillesse soit suffisamment élevé pour éliminer la pauvreté des personnes âgées et pour que les prestations de la Sécurité de la vieillesse de tous les travailleurs et travailleuses soient accrues. Le CTC fera activement campagne pour que le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec soient considérablement améliorés de manière à doubler, avec le temps, la part du revenu remplacé pour qu'elle atteigne environ la moitié du salaire moyen. En outre, le fonds d'investissement du RPC amélioré et les fonds de pensions privés doivent être investis de façon socialement responsable.

## **L'égalité économique des femmes et l'écart salarial entre les sexes**

Certains estiment que la question de l'égalité économique des femmes est désuète ou ne correspond pas au prétendu nouveau monde de possibilités qui s'ouvre parce que les femmes font de plus longues études et parce qu'il y a un partage plus égal des tâches entre les hommes et les femmes. Pourtant, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est demeuré le même depuis le milieu des années 1990. Il est l'un des plus grands parmi

les pays industriels avancés et s'est élargi parmi les jeunes femmes même si elles sont plus nombreuses que les hommes à faire des études postsecondaires et passent presque autant de temps sur le marché du travail qu'eux.

Une des principales raisons de l'écart salarial, c'est que les femmes n'ayant pas fait de longues études (ou dont le diplôme n'est pas reconnu au Canada) sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois à temps partiel et temporaires à très bas salaire et très instables. Le programme syndical visant à renforcer les syndicats, à relever le salaire minimum et les normes d'emploi et, particulièrement, à accroître la syndicalisation des femmes dans le secteur des services privés est absolument essentiel à la lutte pour l'égalité économique de femmes.

Une tranche importante et croissante de femmes a maintenant un emploi dans une profession libérale ou un emploi technique spécialisé dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et d'autres services communautaires et publics. Néanmoins, ces femmes gagnent encore beaucoup moins que les hommes et sont considérablement sous représentées dans les emplois très bien rémunérés. Le CTC remettra l'accent sur la lutte pour l'équité salariale – un salaire égal pour un travail de valeur égale – et les affiliés devront accorder une haute priorité à la négociation pour l'équité.

Les femmes ont été les plus durement touchées par la privatisation et le travail confié en sous-traitance au secteur privé, où les salaires sont plus bas et les écarts salariaux sont beaucoup plus grands. Le CTC doit continuer de montrer que les bons emplois du secteur public accordés aux femmes contribuent à améliorer les salaires et les conditions de toutes les femmes.

Une des principales causes du maintien de l'écart salarial, c'est que nos lieux de travail et nos politiques sociales et du marché du travail ne correspondent pas aux réalités actuelles de la vie des femmes. Les règles du Régime d'assurance-emploi ne reconnaissent pas les différences entre les régimes de travail des femmes et ceux des hommes. À l'heure actuelle, la grande majorité des femmes, y compris celles qui ont de jeunes enfants ou des parents âgés, sont sur le marché du travail rémunéré. Mais les travailleuses assument encore la majeure partie de la responsabilité des soins et des tâches au foyer. L'écart salarial entre les hommes et les femmes est le plus faible dans les pays qui fournissent des services de garde publics de qualité et à prix abordable et qui ont des lieux de travail favorables à la conciliation travail-famille. Au Canada, le Québec a donné le pas en lançant un important programme de garde d'enfants et en assujettissant à la législation le droit à des congés pour responsabilités familiales et des droits accrus pour les travailleurs et les travailleuses à temps partiel et temporaires.

Le CTC continuera de faire campagne pour l'égalité économique des femmes et en fera une priorité clé en 2008 et 2009. Il intégrera étroitement les thèmes et les demandes clés de cette campagne à son plan de travail général.

sepb\*225